LES CHAMBRES DE COMMERCE FRANÇAISES ET ITALIENNES DEVANT LE PROBLÈME DE L'UNION DOUANIÈRE

Discorso pronunciato dal Signor CUSENIER, Presidente della Camera di Commercio di Parigi e dell'Assemblea dei Presidenti delle Camere di Commercio francesi.

Le 13 septembre 1947, la délégation française à la Conférence de Paris proposait d'instituer entre tous les pays européens bénéficiaires de l'aide américaine une coopération économique plus étroite en vue d'une meilleure utilisation de leurs ressources, d'un relévement plus prompt et d'une plus grande efficacité de leurs efforts. Le même jour, les deux gouvernements de France et d'Italie s'affirmaient disposés à étudier l'opportunité d'une union douanière entre leurs territoires et instituaient à cette fin une commission mixte. Celle-ci, après trois mois d'enquêtes, aboutissait, le 22 décembre 1947, à la conclusion qu'il était de l'intérêt des deux nations voisines de s'orienter dès que possible vers une union qui, pour être viable et féconde, ne devrait pas être seulement une union douanière ou tarifaire, mais une véritable union économique fondée sur la suppression progressive des interventions de la puissance publique aux frontières communes et sur l'harmonisation des législations.

Le problème des relations économiques franco-italiennes était ainsi posé dans toute son ampleur. Il n'était pas pour autant résolu. Mais les deux gouvernements, mis en présence de toutes ses données, ont décidé d'en rechercher d'un commun accord la solution: le 20 mars, au cours d'une entrevue qui restera célèbre, les deux ministres des affaires étrangères, S. E. le comte Sforza et S. E. Georges Bidault ont signé dans cette ville de Turin qui nous accueille aujourd'hui un protocole qui les engage sur la voie des réalisations. La première étape est franchie: l'idée de l'union économique et douanière est acceptée avec tout ce qu'elle implique. Le temps des réalisations commence.

La tâche est immense. Depuis plus d'un demi-siècle les gouvernements s'acharnent à utiliser leurs pouvoirs de souveraineté pour modifier les productions et pour agir sur les courants naturels d'échange. Ils ont prétendu constituer des économies; ils ont voulu modeler des structures; et ils l'ont fait en fonction de situations, de besoins, de sollicitations ou d'ambitions essentiellement politiques. Ils ont ainsi fait des tarifs douaniers des instruments d'action économique et non plus seulement fiscale et ils ont cherché à compenser des inégalités naturelles bien plus encore que des inégalités temporaires de développement économique ou des inégalités de situation légale. Les résultats de tous ces efforts est indiscutable: l'action des gouvernements n'a réussi qu'à donner naissance à des économies souvent artificielles. Des productions ont été encouragées qui ne correspondent ni à des aptitudes naturelles, ni à des nécessités d'ordre économique. La recherche du meilleur rendement a été négligée. L'intérêt du consommateur a été perdu de vue.

L'expérience a montré les vices et les dangers de toutes ces constructions édifiées dans l'arbitraire et dans le seul souci des intérêts politiques. L'ère des économies nationales n'a pas été favorable à la paix internationale.

Dès que les puissances souveraines ont rencontré des résistances, dès qu'elles ont éprouvé les limites du développement de leurs marchés, elles ont tenté de substituer l'esprit de conquête à l'esprit d'échange Les économies nationales ont été des économies de puissance. Elles se sont dressées les unes contre les autres. Elles sont devenues des économies de guerre. Et la guerre à laquelle elles n'ont pas hésité à recourir a démontré leur fragilité.

La leçon semble maintenant comprise. De même, l'expérience des deux dernières années montre que les nations éprouvées par la guerre dont les structures économiques ont été détruites ou profondément ébranlées ne peuvent pas, livrées à elles-mêmes, à leurs seules ressources, retrouver leur ancienne puissance et satisfaire les besoins des populations. Entreprise dans l'isolement, la reconstruction est trop lente et trop imparfaite. Il ne peut y avoir de progrès rapide sans effort commun, sans union des infortunes et des ressources.

C'est le sentiment de cette impuissance et de cette nécessité qui représente aujourd'hui le meilleur argument en faveur d'une transformation des relations économiques internationales. Aussi bien les anciennes structures édifiées dans l'isolement et l'égoisme national n'existent le plus souvent qu'à l'état de souvenir ou d'espoir. Les intérêts qui poussent à les défendre sont moins impérieux. La voie est dégagée; un effort de renouvellement et de transposition est maintenant possibile.

Cet effort, qui doit tendre à la réalisation d'une coopération étroite entre toutes les nations et à la réalisation d'unions économiques et douanières du type de celle qui est acceptée par la France et l'Italie, peut toutefois être envisagé selon deux méthodes différentes.

Pour les uns, qui semblent surtout se représenter les difficultés qui restent à surmonter et qui sont en quelque sorte prisonniers des souvenirs du passé, la tâche apparait comme singulièrement complexe. Ils ont bien conscience du but à atteindre, mais ils ne cessent d'énumérer les obstacles et ils demandent que chacun d'eux soit abordé avec des précautions spéciales, après des études minutieuses. Il faudrait, avant toute réforme, arriver à un rapprochement étroit des législations fiscales et sociales. Il faudrait aboutir à une même conception de la propriété, des échanges et du statut des entreprises. Il faudrait sans cesse remettre le travail sur le chantier et dans la crainte perpétuelle d'encourir des mécomptes, différer très longtemps l'heure des réalisations effectives. Une telle méthode n'est sans doute pas infructeuse. Elle aboutit quelquefois à des résultats profonds et complets, mais il faut bien reconnaître que dans un cas privilégié, celui de la Belgique et du Luxembourg, où les deux économies qu'il s'agissait de réunir étaient de faible importance et en bien des points complémentaires, il a fallu plus de dix ans pour aboutir à un accord définitif.

C'est pourquoi, effrayés par ces lenteurs et par les risques d'insuccès qui en résultent, quelques-uns opposent aujourd'hui à la méthode des approximations successives celle des décisions brusquées. L'un des hommes d'Etat les plus écoutés de notre temps, le ministre des affaires étrangères de Belgique, M. Spaak, n'a pas hésité à préconiser cette méthode des décisions brusquées, il y a quelques semaines, devant une délégation des parlementaires français